



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 2410

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges Mothron.

M. Georges Mothron. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous avons entendu, en fin d'année dernière et en début de cette année, s'exprimer la bronca de la gauche bien-pensante, pour une fois avec raison, contre les méthodes mise en œuvre par le Front national dans les bibliothèques municipales.

Nous ne les entendons plus, en ce moment, lorsqu'il s'agit de s'opposer à la chasse aux sorcières organisée dans les centres de documentation et d'information de certains lycées et collèges.

Quinze écrivains, qui s'estiment gravement diffamés après «une chasse aux sorcières» déclenchée dans les rayons de la bibliothèque du lycée Edmond-Rostand de Saint-Ouen-l'Aumône, dans le Val-d'Oise, par une documentaliste soutenue par des professeurs, viennent de déposer une plainte.

Ils font en effet partie de la cinquantaine d'auteurs mis en cause parce que «dessinant dans sa globalité les contours d'une idéologie favorable aux idées de l'extrême droite monarchiste et traditionaliste, idées revendiquées parfois avec virulence o...] risquant d'inciter à la haine xenophobe».

Quels sont les auteurs diabolisés ? Parmi eux, je citerai, par ordre alphabétique : François d'Aubert, ministre, André Castelot et Jean-François Chiappe, historiens, Jean Delaunay, général d'armée, Jean-François Deniau, ancien ministre, Marc Fumaroli, professeur au Collège de France, Alain Madelin, ancien ministre, Jean Raspail, Guy Sorman, Pierre-André Taguieff, Jean-Marc Varaut, avocat, Vladimir Volkoff, Thierry Wolton et bien d'autres.

M. Bernard Carayon. C'est scandaleux !

M. Jean-Yves Le Deaut. Mais ce ne sont pas des écrivains !

M. Christian Bataille. Ce sont des politiciens !

M. Georges Mothron. Monsieur le ministre, l'administration rectorale, responsable du lycée de Saint-Ouen-l'Aumône, n'a qu'assez peu réagi, à ce jour. Souhaitons qu'elle se manifeste avec autant d'énergie que ce fut le cas pour d'autres, sur certains rivages méditerranéens, il y a quelques semaines.

Que pensez-vous faire pour que de tels cas ne puissent appauvrir notre culture en se reproduisant trop souvent ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, vous avez complètement raison. Cette mise en cause est purement et simplement honteuse. Dès que j'en ai été informé, j'ai immédiatement donné l'instruction que ces livres retrouvent leur place dans la bibliothèque du lycée, comme d'autres ouvrages. Cela a été fait et j'en ai immédiatement informé M. Pierre Mesmer, qui m'avait écrit au nom de l'Institut.

C'est un incident isolé. Il est vrai qu'il est inacceptable et qu'il ne doit pas se reproduire. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Georges Mothron.

M. Georges Mothron. Ma question s'adresse au ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

Nous avons entendu, en fin d'annee derniere et en debut de cette annee, s'exprimer la bronca de la gauche bien-pensante, pour une fois avec raison, contre les methodes mise en oeuvre par le Front national dans les bibliotheques municipales.

Nous ne les entendons plus, en ce moment, lorsqu'il s'agit de s'opposer a la chasse aux sorcieres organisee dans les centres de documentation et d'information de certains lycees et colleges.

Quinze ecrivains, qui s'estiment gravement diffames apres «une chasse aux sorcieres» declenchee dans les rayons de la bibliotheque du lycee Edmond-Rostand de Saint-Ouen-l'Aumone, dans le Val-d'Oise, par une documentaliste soutenue par des professeurs, viennent de depoter une plainte.

Ils font en effet partie de la cinquantaine d'auteurs mis en cause parce que «dessinant dans sa globalite les contours d'une ideologie favorable aux idees de l'extreme droite monarchiste et traditionaliste, idees revendiquees parfois avec virulence o...] risquant d'inciter a la haine xenophobe».

Quels sont les auteurs diabolises ? Parmi eux, je citerai, par ordre alphabetique: Francois d'Aubert, ministre, Andre Castelot et Jean-Francois Chiappe, historiens, Jean Delaunay, general d'armee, Jean-Francois Deniau, ancien ministre, Marc Fumaroli, professeur au College de France, Alain Madelin, ancien ministre, Jean Raspail, Guy Sorman, Pierre-Andre Taguieff, Jean-Marc Varaut, avocat, Vladimir Volkoff, Thierry Wolton et bien d'autres.

M. Bernard Carayon. C'est scandaleux !

M. Jean-Yves Le Deaut. Mais ce ne sont pas des ecrivains !

M. Christian Bataille. Ce sont des politiciens !

M. Georges Mothron. Monsieur le ministre, l'administration rectorale, responsable du lycee de Saint-Ouen-l'Aumone, n'a qu'assez peu reagi, a ce jour. Souhaitons qu'elle se manifeste avec autant d'energie que ce fut le cas pour d'autres, sur certains rivages mediterraneens, il y a quelques semaines.

Que pensez-vous faire pour que de tels cas ne puissent appauvrir notre culture en se reproduisant trop souvent ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

M. Francois Bayrou, ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Monsieur le depute, vous avez completement raison. Cette mise en cause est purement et simplement honteuse. Des que j'en ai ete informe, j'ai immediatement donne l'instruction que ces livres retrouvent leur place dans la bibliotheque du lycee, comme d'autres ouvrages. Cela a ete fait et j'en ai immediatement informe M. Pierre Mesmer, qui m'avait ecrit au nom de l'Institut.

C'est un incident isole. Il est vrai qu'il est inacceptable et qu'il ne doit pas se reproduire. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Mothron Georges](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2410

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 avril 1997, page 2551

Réponse publiée le : 17 avril 1997, page 2551

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 avril 1997